

BPA TRAVAUX DES AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS OPTION : TRAVAUX DE CRÉATION ET D'ENTRETIEN

Informations pratiques

UFA Fénélon Vaujours

1, rue de Montauban
93410 Vaujours

Pour tout renseignement,
vous pouvez contacter :

cfa@fenelon.fr
01 49 63 62 28

Accessibilité



Formation ouverte aux personnes
en situation de handicap sauf
restriction liée à l'inhabilité et/ou
contre-indication médicale.

Pour plus d'informations, contactez,
notre référent handicap :
contact@cerfal.fr

Tarifs

Formation gratuite pour
l'apprenti (prise en charge par
le coût contrat). L'apprenti est
rémunéré selon son âge et son
niveau de formation.

Objectifs de la formation

Le titulaire du BPA Travaux des
aménagement paysagers est amené à
intervenir dans les jardins, parcs, espaces
verts publics ou privés depuis leur création
(totale ou partielle) mais surtout sur la
réalisation des travaux d'aménagement
et d'entretien. Il prépare le terrain, plante,
élague, entretient massifs, pelouses et
allées. Pour effectuer ces tâches, il utilise
du matériel spécifique dans le respect des
normes de sécurité et d'hygiène en vigueur.
Le titulaire doit être capable de :

- disposer des connaissances sur le végétal,
sur les modes d'exécution de créations et
d'entretiens paysagers, y compris les modes
alternatifs,
- maîtriser les techniques d'interventions
sur le végétal, de créations et d'entretiens
d'espaces,
- maîtriser les travaux simple de mise en
place d'arrosage intégré,
- maîtriser des travaux simples de menuiserie
paysagère.

Caractéristiques de la formation

Enseignements professionnels :

- UC1 Communication dans la vie
professionnelle et sociale
- UC2 Enseignement civique, social et
économique
- UC3 Respect de l'environnement et de la
santé humaine dans une perspective de
développement durable
- UC4 Sciences et techniques des espaces
paysagers
- UC5 Sciences et techniques de l'utilisation
des matériaux, matériels et équipements sur
un chantier de paysage
- UC6 Entretien d'un espace paysager
- UC7 Création d'un espace paysager
- UC8 Utiliser les engins de transport des
matériaux et de terrassement dans le respect
des règles de sécurité

Enseignements généraux (7h/semaine) :

Français, biologie, communication,
économie du droit du travail,
mathématiques appliquées, informatique,
langue vivante 1 anglais.

Méthodes mobilisées

Cours en présentiel, environnement
numérique de travail, gymnase, salles
d'informatique, laboratoires. Parc de 7
hectares, serre de maçonnerie et serre
horticole, matériel technique électrique,
projets et chantier à l'extérieur, formation
conduite d'engins et formation SST
(Sauveteur Secouriste du Travail).

Modalités d'évaluation

Contrôle en cours de formation sur des
situations professionnelles.
Certification par unités capitalisables sur
réalisation de dossier.

Métiers et lieux d'activités

Débouchés professionnels :

Jardinier d'espaces verts, agent
paysagiste, aide paysagiste, ouvrier
paysagiste, jardinier paysagiste.

Secteurs d'activités :

Secteurs publics (collectivités locales,
administrations, offices publics ou
entreprises d'Etat...) et privés (offices
HLM, syndicats de copropriétés, sociétés
d'autoroute...) ou privatif (les particuliers).

Conditions d'admission et pré-requis

Classe de seconde ou titulaire d'un CAP
Sélection des candidats sur dossier
Tests de positionnement / Entretien
individuel
Admission définitive à la signature d'un
contrat en alternance.

Rentrée

Septembre.

Durée

Contrat d'apprentissage de **2 ans**.

Rythme de l'alternance

**16 semaines en formation/36 semaines en
entreprise sur 1 an.**

Suite de parcours post diplôme

BTS Aménagements paysagers
Certificat de spécialisation